

Revalorisation en trompe-l'œil



Le "pacte de carrière" proposé par le **Ministre, prévoyant**, de façon très générale, une amélioration indiciaire des débuts de carrière, la rémunération de nouvelles missions, la dynamisation des ressources humaines et la création d'un nouveau grade en fin de carrière a été jugé presque unanimement insuffisant par les organisations syndicales.

La négociation sur la « revalorisation », devrait se dérouler par tranches, sur l'ensemble de l'année scolaire 2009-2010.

Les concertations/négociations actuelles portent sur la seule revalorisation financière des débuts et milieu de carrière.

Pour les certifiés et assimilés, le ministère envisage une nouvelle grille indiciaire qui passerait de 11 à 9 échelons avec la disparition des deux premiers échelons.

Cela se traduirait, en fin de compte, par de très faibles augmentations pour les collègues concernés ; pire, pour les nouveaux recrutés, cela se solderait par une perte de salaire par rapport à la situation actuelle. (Voir démonstration dans l'article du bulletin national de décembre)

Pour le SNCL, il ne peut y avoir de revalorisation quand on perd de l'argent!

Par ailleurs, la proposition du ministre ne porte que sur les 9 premières années alors que ses déclarations initiales évoquaient une revalorisation en début et milieu de carrière.

Or, dans la Fonction Publique de l'État, les grilles indiciaires sont fixées en fonction du niveau de recrutement.



Pour le SNCL-FAEN, l'élévation du recrutement au niveau master doit donc entraîner d'une part un relèvement des bornes indiciaires inférieures et supérieures et d'autre part l'alignement sur l'actuelle grille indiciaire des agrégés.

Pour les agrégés, aucune augmentation de la grille indiciaire, malgré une élévation d'un an du niveau de recrutement, n'est proposée.

La concertation/négociation se poursuit. Pour nous, il ne peut y avoir revalorisation des début et milieu de carrière qu'en élevant les indices de tous les échelons de la classe normale de telle sorte que tous les recrutés aient une augmentation de leur salaire global et que tous les autres enseignants en aient des retombées significatives.

Marc GENIEZ

Mastérisation

Les étudiants qui se destinent à l'enseignement sont actuellement soumis à rude épreuve. La réforme du recrutement élevé au niveau du master suscite de nombreuses interrogations que l'annonce des décisions des ministres PECRESSE et CHATEL ne lèvent pas complètement.

Parmi nos interrogations, celle concernant le sort réservé aux PLP des disciplines professionnelles a fait l'objet d'une lettre (dont vous trouverez le texte ci-contre) au Ministre.

Dans ce courrier, le SNCL lui demande de confirmer clairement que le recrutement des PLP d'enseignement professionnel sera maintenu en l'état et qu'ils bénéficieront eux aussi de la « revalorisation ».

Vous trouverez dans notre bulletin de décembre un dossier complet sur ce sujet essentiel pour l'avenir de notre profession.



« Monsieur le Ministre,

Parmi les nombreuses questions que soulève l'élévation au niveau master du recrutement des enseignants, celles liées au recrutement des PLP des disciplines professionnelles remontent fréquemment des établissements.

Afin de rassurer pleinement les personnels qui nous interrogent, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que les PLP des disciplines professionnelles, pour lesquelles il n'existe aucun master et parfois même aucune licence, continueront d'être recrutés comme ils le sont actuellement, sur la base d'un système d'équivalences, et qu'ils bénéficieront des mêmes mesures indiciaires que leurs collègues PLP des bivalences d'enseignement général. »

Stress et souffrance au travail



Selon une étude réalisée auprès de 11 000 sociétés réparties dans 13 pays, 58 % des entreprises ont relevé une augmentation du stress, dans leurs équipes, ces deux dernières années.

En France, ce pourcentage serait de 55,6 % .

Les salariés attribuent notamment cette progression aux objectifs de rentabilité, à la pression des clients, au risque de licenciement ou de dépôt de bilan, à la compétitivité agressive entre les collaborateurs...

L'Éducation nationale n'est pas à l'abri du problème. La souffrance des enseignants au travail est plus que jamais à l'ordre du jour.

Réformes multiples, changement de comportement des élèves et des parents, **conditions d'exercice pénibles, démotivation, dévalorisation, isolement** : tous les ingrédients sont là pour précipiter des personnels dans une spirale de stress.

La relégation de la transmission des savoirs au second plan, l'accroissement des incivilités et des actes de violence constituent un changement majeur dans le mode d'appréhension du métier d'enseignant.

Force est de constater que l'institution n'apporte pas de réponse sérieuse à cet état de fait, ne serait-ce qu'en terme de moyens. Les ministres successifs enchaînent les réformes sans véritable écoute, sans aucun accompagnement des personnels.



Nous avons également, dans l'Éducation nationale, nos "contrats d'objectifs" fixés par le recteur aux établissements, et l'intéressement à la performance qui nous est annoncé.

Les enseignants dont le travail est de plus en plus souvent contesté, dénigré, ont également trop souvent l'impression d'être « lâchés » par leur hiérarchie.

Les évolutions annoncées à l'Éducation nationale pour l'évaluation du travail accompli, la gestion des carrières et l'individualisation des rémunérations **amplifieront l'individualisme, le stress** et l'aggravation des conditions de travail qui en découlent.

Tout se passe comme si on voulait introduire à l'Éducation nationale des méthodes de gestion au moment même où celles-ci montrent leurs limites et leurs nuisances (perte d'efficacité et d'efficacités...) dans le secteur privé avec des conséquences tragiques pour les personnels !



Il ne s'agit pas de contester ni le bien-fondé d'une politique intelligente de ressources humaines ni la nécessité de "manager" des équipes de personnels, mais comment notre institution peut-elle utiliser aveuglément et par doctrine des méthodes qui ont fait la preuve de leur échec, à grande échelle ?

Il est urgent qu'elle prenne enfin la mesure du risque général pour ses personnels ! Car le risque de « burnout » est grand chez les enseignants, tout comme dans les entreprises !

Pour une approche plus complète du problème, consultez notre dossier « Stress et souffrance au travail » dans le bulletin national de décembre .

La réforme des lycées



La réforme des lycées a été présentée par Luc CHATEL le 19 novembre 2009 . Les décisions annoncées concernent notamment :

- ➔ L'horaire hebdomadaire des différents niveaux et séries ;
- ➔ le programme des classes de première devant permettre la perméabilité entre les séries ;
- ➔ l'accompagnement personnalisé généralisé à toutes les classes ;
- ➔ la plus grande autonomie donnée aux établissements et la globalisation des horaires de dédoublement .

Cette réforme s'appliquera en septembre 2010 pour les classes de seconde et se poursuivra en 2011 pour les premières et en 2012 pour les terminales.

Si certaines de nos propositions ont été reprises (réorientation en cas d'erreur « d'aiguillage », spécialisation plus tardive avec une véritable préparation au supérieur en terminale) , **les mesures négatives l'emportent à notre avis :**

- ➔ exclusion de la culture scientifique du tronc commun en première ;

- ➔ globalisation des heures de dédoublements ;
- ➔ diminution des heures d'enseignement disciplinaire ;
- ➔ affaiblissement de la série S pour rééquilibrer les autres séries ;
- ➔ renforcement des "pouvoirs" des chefs d'établissement sous couvert de plus grande autonomie ;
- ➔ transformation du conseil pédagogique en courroie de transmission de l'équipe de direction.

D'autres mesures sont potentiellement dangereuses :

- ➔ absence d'information concernant les programmes et leur mise en œuvre dès la rentrée prochaine ;
- ➔ répercussion de l'accompagnement personnalisé sur la charge de travail des enseignants ;
- ➔ crainte de l'imposition du tutorat .



Nous vous invitons à consulter notre bulletin national de décembre dans lequel vous trouverez une première analyse de la réforme des lycées .

En outre, nous effectuons un comparatif détaillé des horaires d'enseignement des disciplines afin d'argumenter auprès du ministère.